



Référence à rappeler : 22-200 / 23-DCC-57

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de la société Le Chamois par le groupe Gifi, et à la suite de la décision n° 23-DCC-57 du 21 mars 2023, l'Autorité de la concurrence a agréé le 21 mars 2024 le groupe Julien et ses filiales en qualité de repreneurs des 5 points de vente suivants :

- Le point de vente Bricolex situé 181/183 boulevard Voltaire, Paris 11^{ème} ;
- Le point de vente Bricolex situé au 84 avenue Ledru Rollin, Paris 12^{ème} ;
- Le point de vente Bricolex situé au 114 Rue d'Alésia, Paris 14^{ème} ;
- Le point de vente Bricolex situé au 134 rue Ordener, Paris 18^{ème} ;
- Le point de vente Bricolex situé au 33 avenue de Laumière, Paris 19^{ème}.

Ces points de vente ont été cédés par un acte de cession du 25 mars 2024, conformément à la lettre d'engagements du groupe Gifi, annexée à la décision de l'Autorité de la concurrence n°23-DCC-57 du 21 mars 2023.